

MASTER DROIT EUROPEEN

Droit européen des affaires

2016- 2017

Sous la direction de **M. Édouard Dubout**, Professeur à la Faculté de droit (UPEC)

Sites :

<http://www.res-europa.eu/>

<http://www.amde-upec.eu/>

SOMMAIRE

EDITORIAL	4
GENERALITES ET OBJECTIFS	4
CONDITIONS D'INSCRIPTION	5
LES ENSEIGNANTS.....	9
LES ENSEIGNEMENTS.....	12
MEMOIRE OU STAGE.....	17
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	18
REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS	21

Gestionnaire: **Madame Karine Debeaupuis**

Tél : 01 56 72 60 37

Fax : 01 56 72 60 38

Courriel : debeaupuis@u-pec.fr

GENERALITES ET OBJECTIFS

Le parcours de « **Droit européen des affaires** » s'adresse **aux étudiants désirant se spécialiser en droit des affaires dans une perspective à la fois nationale et européenne**. Le droit des affaires est désormais totalement européenisé. Le parcours met l'accent sur la connaissance et l'application des règles juridiques permettant le développement de l'activité des entreprises à l'échelle européenne, ainsi que celles, nombreuses, qui encadrent l'activité économique et commerciale en droit interne.

Le profil de juriste spécialisé en droit européen des affaires est fortement recherché et ouvre sur de **nombreux débouchés** (cabinet d'avocats, consulting, compliance, services juridiques de grandes entreprises, mais aussi institutions européennes, lobbies, organismes de consommation, etc...). Ce parcours offre une expertise dans le milieu du droit des affaires comme notamment optimiser les perspectives de succès d'une opération économique sur l'espace européen et international, identifier et maîtriser les risques juridiques d'une situation transnationale (commerce européen, délocalisation, transferts de main d'œuvre, montage fiscal,...), conseiller les acteurs économiques et politiques en définissant une stratégie tenant compte des réglementations européennes applicables, ou encore conseiller les acteurs privés ou publics faisant l'objet de procédures européennes de contrôle ou de sanction en droit de la concurrence.

En plus des cours de langues, **certain enseignements sont dispensés en anglais**. Ils permettent de parfaire le niveau d'anglais et de préparer idéalement à des formations complémentaires d'excellence à l'étranger (LLM, Ecoles européennes, concours internationaux...). Il s'agit d'un atout important sur le marché du travail des cabinets d'affaires.

Une participation encadrée à des **concours européens de plaidoirie** inter-universitaire est organisée. Elle constitue une expérience pratique et humaine particulièrement enrichissante.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Pré-requis.

Les candidats doivent être titulaires d'une Licence ou d'un diplôme jugé équivalent, français ou étranger. **L'obtention d'une mention est souhaitable.** La demande d'équivalence est examinée au vu d'un dossier par une commission des équivalences. Elle est déposée auprès du gestionnaire des équivalences. Le candidat peut être soumis par la commission à une ou plusieurs épreuves de contrôle afin de vérifier le niveau de ses connaissances.

Le dossier d'équivalence doit comprendre :

- un *curriculum vitae* complet et précis (dont l'expérience professionnelle éventuelle)
- une liste des titres universitaires avec indication des diplômes (titres, lieux et dates d'obtention, mention)
- une lettre de motivation comportant un exposé précis et concis (une page) sur la carrière envisagée et les motifs de la demande
- une photocopie des diplômes obtenus
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

Une décision favorable intervenue en matière d'équivalence ne préjuge aucunement de la décision concernant l'autorisation d'inscription.

2. Autorisation d'inscription.

Les candidats doivent demander une autorisation d'inscription en M 2 qui est accordée après une sélection des candidats.

Les dossiers de demande d'inscription sont à télécharger sur le site de la Faculté à partir de XXXX (www.droit.u-pec.fr).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au XXXX.

La demande doit être rédigée sur papier libre à l'intention du Responsable de la spécialité de Master 2 et adressée à la « Scolarité Master 2 », en spécifiant la spécialité demandée. Elle doit être accompagnée des documents suivants:

- attestation de réussite à la Licence et au Master 1 (ou maîtrise)
- relevé des notes du Master 1 et des trois années de la Licence.
- *curriculum vitae* aussi complet que possible (date de réussite aux différents examens y compris le baccalauréat, mentions, titres obtenus dans d'autres Facultés, concours, expérience professionnelle, etc...)
- lettre indiquant les motifs du choix de cette spécialité
- candidatures dans d'autres Master
- deux enveloppes timbrées

Seuls les dossiers complets seront examinés. Aucun envoi complémentaire ne doit être effectué, sauf pour les étudiants en cours d'études dans un master 2 pour lesquelles la première session d'examen ne serait pas encore achevée à la date de dépôt de leur dossier d'inscription en master 2 droit notarial.

Le dossier d'inscription ainsi constitué est examiné par le Directeur de la spécialité de Master.

Dans un **premier temps**, la demande d'inscription est, au vu du dossier, soit retenue d'emblée, soit rejetée définitivement soit soumise à un examen complémentaire.

Dans un **second temps**, la demande d'inscription "préselectionnée" sur dossier peut déboucher éventuellement sur un **entretien complémentaire** mi-septembre avec le Professeur responsable de la spécialité de Master. A l'occasion de cet entretien, le responsable de la spécialité de Master s'assure (y compris par des questions orales ou écrites) du niveau des connaissances du candidat et (ou) du bien fondé de son orientation. Dans ce cas, le candidat est convoqué par lettre et, sauf cas de force majeure dûment justifié, son inscription ne peut être autorisée s'il ne se présente

pas.

Les effectifs sont limités à environ **30** étudiants par parcours.

La décision, autorisant ou refusant l'inscription, est notifiée au candidat. Il est tenu compte, le cas échéant, de la validation des acquis professionnels.

Pour le parcours recherche, le responsable de la spécialité transmet ses propositions au directeur de l'Ecole doctorale. L'admission dans le parcours recherche est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole doctorale (A. 25 avril 2002 relatif aux études doctorales, art. 16).

3. L'inscription universitaire

Elle peut être prise dès le reçu de l'autorisation d'inscription. La procédure se déroule en deux temps :

a) inscription **administrative** avant le 15 septembre à l'UPEC, 61 avenue du Gal de Gaulle, 94014 CRETEIL CEDEX

b) inscription **pédagogique à la Faculté de droit, 83-85 avenue du Général de Gaulle 94000 CRETEIL dans les 10 jours de l'inscription administrative.**

L'inscription pédagogique ne peut être prise que dans une seule spécialité de Master par année universitaire

TRES IMPORTANT : L'étudiant peut et doit assister aux cours dès lors qu'il a reçu son autorisation d'inscription, sans attendre son inscription administrative, qui intervient avec un certain retard.

L'inscription pédagogique ne dispense pas de l'inscription aux examens.

Les étudiants étrangers peuvent utiliser le site Campus France pour poser leur candidature à un Master 2 : www.campusfrance.org

LES ENSEIGNANTS

Universitaires

Sébastien ADALID, Maître de conférences à l'Université Paris Est
Droit économique, Gouvernance monétaire et bancaire, Droit financier.

Loïc AZOULAI, Professeur à Sc Po Paris
Droit de l'Union européenne, techniques d'interprétation et d'argumentation, théorie du droit.

Marie-Elodie ANCEL, Professeur à l'Université Paris Est, Directrice du Diplôme
« Contentieux international des affaires »
Droit international privé, Droit des affaires, Arbitrage international

Iris BARSAN, Maître de conférences à l'Université Paris Est
Droit des sociétés, Droit bancaire et des marchés financiers, Nouvelles technologies

Charlotte BEAUCILLON, Maître de conférences à l'Université Paris I Sorbonne
Droit international public, Relations extérieures de l'Union, Politique étrangères et de sécurité commune, Contentieux international et européen

Emanuel CASTELLARIN, Maître de conférences à l'Université Paris I Sorbonne
Droit international économique, Relations extérieures de l'Union européenne, Droit comparé

Edouard DUBOUT, Professeur à l'Université Paris Est, Enseignant à Sc Po
Droit de l'Union européenne, Marché intérieur, Rapports de systèmes, Droits fondamentaux

Sarah GODECHOT, Professeur à l'Université Paris Est
Droit international privé, Droit des personnes, Conflits de lois et juridictions, Droit comparé

Anastasia ILIOPOULOU-PENOT, Professeur à l'Université Paris Est, Enseignant à Sc Po *Droit de l'Union européenne, Marché intérieur, Citoyenneté européenne, Droit social européen*

Maria FARTUNOVA, Maître de conférences à l'Université Paris Est
Espace judiciaire et pénal européen, Droit de la Convention européenne des droits de l'homme

Nicolas LIGNEUL, Maître de conférences à l'Université Paris Est, Avocat
Droit international économique, Droit de la concurrence

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Professeur à l'Université Paris Est, Directeur du Master « Fiscalité appliquée »
Fiscalité européenne et internationale, Marché intérieur, Aides d'Etat

Francesco MARTUCCI, Professeur à l'Université Paris II Assas, Enseignant à Sc Po
Droit économique et financier, Union économique et monétaire, Marché intérieur

Claire MARZO, Maître de conférences à l'Université Paris Est
Droit institutionnel européen, Droit social européen, Droit anglais

Vincent MAZEAU, Professeur à l'Université d'Auvergne
Droit civil, Droit européen des contrats, Technique contractuelle

Pierre de MONTALIVET, Professeur à l'Université Paris Est, Enseignant à Sc Po
Droit constitutionnel, Gouvernance européenne, Sciences politiques

Martine PELESE, Maître de conférences à l'Université Paris Est
Droit boursier, Droit américain, Droit du commerce international

Thomas PERROUD, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, Enseignant à Sc po, Ancien Assistant à la Yale Law School
Droit de la régulation économique, Droit américain, Droit public des affaires

Aline TENENBAUM, Maître de conférences à l'Université Paris Est
Droit des sociétés, Droit international privé, Droit boursier

Praticiens associés

Arnaud FOURNIER, Consultant, CONSULTANTITRUST

Droit de la concurrence, Compliance, Régulation

Olivia KLIMIS et David POR, Avocats, cabinet ALLEN & OVERY, Paris

Propriété intellectuelle, Marques, Brevets

Fabien LEBOT, Docteur en droit, Commission européenne, DG Justice et Consommation

Analyse juridique, Négociations institutionnelles, espace judiciaire européen

Caroline MEDINA, Avocate, cabinet CLEARY GOTTlieb STEEN & HAMILTON, Paris

Droit de la concurrence, Régulation, Aides d'Etat.

Béligh NABLI, Maître de conférences, Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (service du Premier Misnitre)

Réforme des institutions, Rapport de systèmes, Sciences politiques

Géraud SAJUST DE BERGUES, Directeur juridique adjoint, Ministère des affaires étrangères.

Contentieux européen, Négociations internationales et européennes.

Ainsi que de nombreux intervenants, professionnels et/ou universitaires, invités.

LES ENSEIGNEMENTS

Une réunion générale d'information est organisée en début d'année pour présenter le programme des différents enseignements et le régime des examens. La présence à cette réunion est **obligatoire**.

Les enseignements sont assurés par des professeurs, des maîtres de conférences et des professionnels. Ils se composent de cours et de séminaires permettant d'assurer un contrôle continu. **L'assistance aux cours et aux séminaires est obligatoire.**

Les cours et séminaires ont lieu à la Faculté de Droit 83-85 avenue du Général de Gaulle, 94000 CRETEIL. Ils commencent mi-septembre et se terminent en mars pour le parcours professionnel, en avril pour le parcours recherche.

Volume horaire des enseignements :

Master 1 : 396 h CM + 60 h TD + Langues

Master 2 : 275 h CM + Travaux pratiques + Stage ou Mémoire

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 1

INTITULÉ DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	INTITULÉS DES COURS	ECTS	DUREE	ENSEIGNANTS
Unité principale (66h CM + 30h TD) 2 matières obligatoires	Système juridique et contentieux de l'Union européenne	7	33H + 15H TD	Edouard DUBOUT Anastasia ILIOPOULOU-PENOT
	Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	7	33H CM + 15H TD	Maria FARTUNOVA
Unité dominante (66h CM) 2 matières au choix + Anglais obligatoire (33 h)	Droit international privé (1)	4	33H	Marie-Elodie ANCEL
	<i>International Economic Law</i>	4	33H	Martine PELESE
	Espace judiciaire européen	4	33H	Aline TENENBAUM
	Anglais juridique	2	33H	Patrick GRIFFIN
Unité Complémentaire (66h CM)	Matière non choisie en unité dominante	3	33H	
	Matière au choix	3	33H	

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 2

INTITULÉ DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	INTITULÉS DES COURS	ECTS	DUREE	ENSEIGNANTS
Unité principale (66h CM + 30h TD)	Droit du marché intérieur	7	33H + 15H TD	Edouard DUBOUT Anastasia ILIOPOULOU- PENOT
	2 matières obligatoires	7	33H CM + 15H TD	Arnaud FOURNIER
Unité dominante (66h CM)	Droit international privé (2)	4	33H	
	2 matières obligatoires + Langues (33 h)	4	33H	Nicolas LIGNEUL
	Anglais juridique	2	33H	Patrick GRIFFIN
Unité Complémentaire (66h CM)	Matière au choix	3	33H	
	Matière au choix	3	33H	

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 3

INTITULÉ DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	INTITULÉS DES COURS	ECTS	DUREE	ENSEIGNANTS
Unité principale (75h) 3 matières	Fédéralisme et libéralisme dans l'UE	5	25H	Edouard DUBOUT
	<i>Citizenship, Market and Democracy in the EU</i>	5	25 h	Anastasia ILIOPOULOU-PENOT
	<i>European Economic Regulation Law</i>	5	25H	Thomas PERROUD (et praticiens invités)
Unité dominante (75 h) 3 matières	Pratique du droit européen de la concurrence / <i>Practice of European Competition Law</i>	3	25H	Arnaud FOURNIER Me Caroline MEDINA
	<i>European Company Law and Governance</i>	3	25H	Aline TENENBAUM Iris BARSAN
	<i>European Tax Law</i>	3	25H	Alexandre MAITROT DE LA MOTTE
Unité complémentaire	<i>Concours de plaidoiries ou travail collectif</i>	6		

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 4

INTITULÉ DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	INTITULÉS DES COURS	ECTS	DUREE	ENSEIGNANTS
Unité principale (50h) 2 matières	Actualités du droit européen	5	25H	Anastasia ILIOPOULOU-PENOT Géraud SAJUST DE BERGUES
	Système économique et financier européen	5	25 h	Francesco MARTUCCI Régis BISMUTH Sébastien ADALID
Unité dominante (75 h) 3 matières	Droit public européen de la concurrence	3	25H	Edouard DUBOUT Alexandre MAITROT DE LA MOTTE
	Droit européen des contrats	3	25H	Vincent MAZEAUD
	Droit européen de la propriété intellectuelle / <i>European Intellectual Property Law</i>	3	25H	Me Olivia KLIMIS Me David POR
Unité complémentaire	<i>Stage ou mémoire de recherche</i>	11	3 mois	

MÉMOIRE OU STAGE

Dans le cadre du parcours professionnel, le stage professionnel est obligatoire sur une période de **3 mois** - continue ou discontinue. Il a lieu après la fin des cours ou à temps partiel en dehors des cours. Il vise à familiariser l'étudiant avec son futur milieu professionnel et constitue une expérience, absolument indispensable pour trouver un premier emploi.

Il appartient aux étudiants d'obtenir par eux-mêmes un stage juridique agréé par le responsable de la spécialité de Master (service juridique d'entreprise, avocat, conseil de gestion, expert-comptable, etc.). Les étudiants qui n'ont pas réussi à obtenir un stage peuvent s'adresser aux professeurs de la spécialité de Master ou au service emploi - stage de l'Université (situé dans le hall de la Faculté), lesquels se chargeront alors de leur fournir un stage. Toutefois, cette possibilité n'est offerte qu'aux étudiants ayant eu un niveau de participation jugé suffisant. Les candidats au diplôme qui exercent déjà une profession en rapport avec le droit européen ont la possibilité de faire leur stage dans ce cadre. **Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage.**

Dans le cadre du parcours recherche, le mémoire de recherche constitue un élément essentiel de la formation et de l'évaluation. Il participe pleinement de la formation des étudiants, notamment parce qu'un temps long et continu sera aménagé, en fin de semestre 4, afin que les étudiants puissent s'y consacrer pleinement. De la même manière, les enseignants ayant, dans la même période, achevé leurs cours en Master, pourront se consacrer effectivement, non seulement au suivi du mémoire, mais encore à la formation à la recherche : méthodes d'élaboration d'un plan de rédaction, constitution et exploitation d'une bibliographie, etc.

L'élaboration d'un mémoire est également un moment important de l'évaluation des étudiants, le mémoire permettant de mettre à l'épreuve leur capacité de raisonner et rédiger clairement. Ainsi, cela les prépare tant à la pratique professionnelle concrète du juriste (notes, consultations, mémoires....) qu'à la poursuite d'activités de recherche dans le cadre d'un doctorat.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances comporte deux sessions à la fin de chaque semestre. Il a lieu à l'issue de chaque semestre.

Une deuxième session se fait dans les quinze jours qui suivent les résultats de chaque session ou bien au mois de septembre.

Les conditions du stage sont arrêtées par le responsable du parcours choisi par l'étudiant. La Convention de stage doit être déposée avant fin mars pour signature par le responsable du parcours professionnel

Le rapport de stage doit être déposé en 3 exemplaires, 15 jours au moins avant le début de la soutenance (courant juin). **Les rapports de stage sont soutenus fin juin, début juillet ou, avec l'accord du responsable de la spécialité, en septembre.**

SEMESTRE 1 :

INTITULÉ DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	INTITULÉS DES COURS	ECTS	1 ^{ère} Session	2 ^{nde} Session
Unité principale (66h CM + 30h TD) 2 matières obligatoires	Système juridique et contentieux de l'Union européenne	7	CC : 50% CF : Ecrit 50 %	Ecrit
	Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	7	CC : 50 % CF : Ecrit 50 %	Ecrit
Unité dominante (66h CM) 2 matières au choix + Langues (33 h)	Droit international économique	4	Oral	Oral
	Droit international privé I	4	Oral	Oral
	Espace judiciaire européen	4	Oral	Oral
	Anglais juridique	2	Oral	Oral
Unité Complémentaire (66h CM)	Matière non choisie en unité dominante	3	Oral	Oral
	Matière au choix	3	Oral	Oral

SEMESTRE 2 :

INTITULÉ DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	INTITULÉS DES COURS	ECTS	1 ^{ère} Session	2 ^{nde} Session
Unité principale (66h CM + 30h TD) 2 matières obligatoires	Droit du marché intérieur	7	CC : 50% CF : Ecrit 50 %	Ecrit
	Droit européen de la concurrence	7	CC : 50% CF : Ecrit 50 %	Ecrit
Unité dominante (66h CM) 2 matières obligatoires + Langues (33 h)	Droit international privé II	4	Oral	Oral
	Politiques européennes	4	Oral	Oral
	Anglais juridique	2	Oral	Oral
Unité Complémentaire (66h CM)	Matière au choix	3	Oral	Oral
	Matière au choix	3	Oral	Oral

SEMESTRE 3 :

INTITULÉ DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	INTITULÉS DES COURS	ECTS	1 ^{ère} Session	2 ^{nde} Session
Unité principale (75h) 3 matières	Fédéralisme et libéralisme dans l'UE	5	Ecrit	Ecrit
	<i>Citizenship, Market and Democracy in the EU</i>	5	Ecrit	Ecrit
	<i>European Economic Regulation Law</i>	5	Ecrit	Ecrit
Unité dominante (75 h) 3 matières	Pratique du droit européen de la concurrence / <i>Practice of European Competition Law</i>	3	Oral	Oral
	Droit et gouvernance des sociétés dans l'UE / <i>European Company Law and Governance</i>	3	Oral	Oral
	Droit fiscal européen / <i>European Tax Law</i>	3	Oral	Oral
Unité complémentaire	<i>Concours de plaidoiries ou travail collectif</i>	6	Oral	Oral

SEMESTRE 4 :

INTITULÉ DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	INTITULÉS DES COURS	ECTS	1 ^{ère} Session	2 ^{nde} Session
Unité principale (50h) 2 matières obligatoires	Actualités du droit européen	5	Oral	Oral
	Système économique et financier européen	5	Oral	Oral
Unité dominante (75 h) 1 groupe au choix de 3 matières	Droit des aides d'Etat	3	CC : 50 % CF : Oral 50 %	Oral
	Droit européen des contrats	3	CC : 50 % CF : Oral 50 %	Oral
	Droit européen de la propriété intellectuelle / <i>European Intellectual Property Law</i>	3	CC : 50 % CF : Oral 50 %	Oral
Unité complémentaire	<i>Stage ou mémoire de recherche</i>	11	Oral	Oral

REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS

1) Le contrôle des connaissances se fait en principe à l'issue de chaque semestre, une deuxième session se fait dans les quinze jours qui suivent les résultats de la première session ou en juin.

Les notes supérieures à la moyenne obtenues à la 1^{ère} session sont conservées pour la 2^{ème} session.

Les notes de contrôle continu ne sont pas conservées pour la seconde session.

Un étudiant non admis à la première session doit subir en seconde session les épreuves d'admission dans les matières où il n'a pas obtenu la moyenne.

Si la note de mémoire ou de rapport de stage est inférieure à la moyenne, une nouvelle soutenance doit avoir lieu en seconde session. Dans le parcours recherche, une note de mémoire inférieure à 6/20 est éliminatoire. Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

Aucune note n'est conservée au delà de la seconde session.

Toute note égale à zéro n'est pas éliminatoire, sauf si le jury en décide autrement. Il n'est pas possible, en principe, de redoubler sauf autorisation exceptionnelle du jury de Master (maladie ou évènement de force majeure).

2) Les mentions sont les suivantes (décision du CFVU 15 mars 2015) :

Mention Assez Bien	Moyenne des notes égale ou supérieure à 12/20
Mention Bien	Moyenne des notes égale ou supérieure à 14/20
Mention Très Bien	Moyenne des notes égale ou supérieure à 16/20

1) Étudiants handicapés

Les locaux de la Faculté de Droit sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des places de parking sont spécialement prévues à leur intention et des ascenseurs permettent l'accès aux étages supérieurs.

Certains étudiants atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examens habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions lors des examens (Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – art. 4 (V) et Circulaire ministérielle n°2011-220 du 27 décembre 2011).

- attribution d'une salle particulière ;
- temps de composition majoré ;
- assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée.

Ce secrétaire, d'un niveau juridique inférieur à celui de l'étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté. Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d'anonymat.

Deux mois au moins avant la date prévue de l'examen, les étudiants handicapés déposent à la scolarité de la Faculté de Droit une demande sur papier libre énumérant les mesures dont ils souhaitent bénéficier et un certificat médical. La demande est transmise, pour avis, au directeur du service inter universitaire de médecine préventive. Le médecin-conseil détermine, en fonction du dossier présenté, les conditions qui seront accordées à l'étudiant.

4) La fraude aux examens

Les **fraudes** (par exemple : utilisation d'ouvrages interdits, de notes de cours, d'« anti-sèches », d'une calculatrice sur laquelle sont enregistrées des cours, l'utilisation d'un portable, le fait de copier sur son voisin ou de faire passer l'épreuve par une autre personne.) ou les tentatives de fraude font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université.

Les sanctions prévues sont les suivantes : 1. L'avertissement – 2. Le blâme – 3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans – 4. L'exclusion définitive de l'établissement – 5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans - 6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toutes ces sanctions entraînent **la nullité de l'épreuve** passée par le candidat et au cours de laquelle la fraude s'est produite. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer **la nullité du groupe d'épreuves ou de la session** d'examen ou du concours (D. 13 juillet 1992 modifié, art. 40).

Site internet : <http://droit.u-pec.fr>

